

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la réunion ordinaire du conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie tenue le **vendredi 11 octobre 2019** à la MRC du Haut-St-François, 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton.

Sont présentes et présents avec droit de vote :

M. Hugues Grimard	Président	préfet, MRC des Sources
M. Luc Cayer	Vice-président	préfet, MRC du Val-Saint-François
Mme Marielle Fecteau		préfet, MRC du Granit
M. Robert G. Roy		préfet, MRC du Haut Saint-François
M. Jacques Demers		préfet, MRC de Memphrémagog
M. Vincent Boutin		conseiller municipal, Ville de Sherbrooke
M. Pierre Therrien		représentant de la MRC des Sources et maire de la Municipalité de Saint-Adrien
M. Steve Lussier		maire de la Ville de Sherbrooke
Mme Vicki-May Hamm		représentante de la MRC Memphrémagog et mairesse de la Ville de Magog
Mme Julie Morin		représentante de la MRC du Granit et mairesse de la Ville de Lac-Mégantic
M. Richard Tanguay		représentant de la MRC du Haut-Saint-François et maire de la Municipalité de Weedon
Mme Sylvie Bureau		représentante de la MRC du Val-Saint-François et mairesse de la Ville de Windsor

Sont également présents sans droit de vote :

Mme Sonia Cloutier		directrice générale, MRC du Granit
M. Dominic Provost		directeur général, MRC du Haut-Saint-François
Mme Marie-France Delage		directrice générale adjointe, relation avec la communauté, Ville de Sherbrooke
M. Michel Légaré		directeur général par intérim, MRC du Val-Saint-François
M. Guy Jauron		directeur général, MRC de Memphrémagog
M. Steve Turgeon		directeur régional du MAMH
M. Yves Bourguignon		coordonnateur régional de la TME

Absences :

M. Simon Madore		préfet, MRC de Coaticook
M. Bernard Marion		représentant de la MRC de Coaticook et maire de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton
M. Frédéric Marcotte	Secrétaire général	directeur général, MRC des Sources
M. Dominick Faucher	Trésorier	directeur général, MRC de Coaticook

TME 2019-10-11-03

NOM DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT les données probantes et les informations présentées aux membres de la Table, montrant que le nom *Cantons-de-l'Est* possède des caractéristiques positives, notamment sur l'aspect de la fierté qu'il génère, et du capital de marque lié à ce nom qui est le plus distinctif en comparaison avec les autres régions du Québec ;

CONSIDÉRANT le fait que ce nom est celui le plus apte à faire rêver les résidents des autres régions à venir s'établir dans notre région, du fait que ce nom est le plus cohérent avec l'histoire de notre région, et du fait que ce nom favorise davantage l'inclusion géographique et sociale ;

CONSIDÉRANT le fait que l'attractivité de la région, le style de vie et les valeurs de la région, notamment telles que vues par les gens d'affaires, ainsi que les évocations du nom sont plus avantageuses par le nom *Cantons-de-l'Est* ;

CONSIDÉRANT que certains éléments liés à l'économie peuvent référer, pour certaines personnes, plus spontanément au nom *Estrie*, alors que les éléments liés à la communauté, à la vie collective, la qualité de vie, le plein air, l'histoire et la cohabitation linguistique réfèrent plus spontanément au nom *Cantons-de-l'Est* ;

CONSIDÉRANT qu'en matière d'attractivité, de promotion, de marketing et de valorisation d'une marque, il est plus facile d'augmenter des attributs plus « froids » comme les questions rationnelles d'économie et d'entrepreneuriat que de générer et de développer durablement des attributs plus « chauds » comme l'émotion, la séduction, l'attraction, la joie de vivre, la culture et le patrimoine ;

CONSIDÉRANT que la région a utilisé simultanément les deux noms *Estrie* et *Cantons-de-l'Est* pendant une certaine période, ce qui a amené une certaine confusion dans l'esprit des personnes qu'on cherche à attirer dans notre région, notamment par l'offensive Vision Attractivité soutenue financièrement et dans ses objectifs par la Table des MRC de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, dans cette optique de promotion active de l'attractivité de la région, de promouvoir un positionnement et une image de marque unique (en anglais du marketing, le *USP* ou *Unique Selling Proposition*), pour mieux en promouvoir les caractéristiques auprès des entreprises et des entrepreneur.e.s, des travailleuses et travailleurs, des étudiant.e.s, des touristes et des futur.e.s résident.e.s, et que c'est particulièrement pour ces raisons qu'un choix s'impose ;

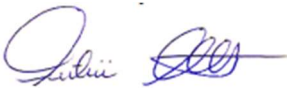
CONSIDÉRANT en second lieu la possibilité que deux MRC faisant partie de la région touristique des Cantons-de-l'Est – Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska – soient éventuellement incluses aussi dans notre région administrative ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Jacques Demers, appuyée par M. Hugues Grimard, IL EST RÉSOLU

De demander au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au gouvernement du Québec, que notre région administrative porte le nom de Cantons-de-l'Est ;

D'assurer, par le biais de l'initiative Vision Attractivité et d'autres initiatives de partenaires locaux et régionaux, la promotion et la dynamisation moderne du nom *Cantons-de-l'Est* et des attraits de notre région, en y incluant aussi des éléments de promotion touchant l'économie, l'emploi et le savoir, de façon à compléter la force de notre image de marque et à bien camper le territoire de la région.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.



Frédéric Marcotte
Secrétaire